

9th March

deal of complaint from the manufacturers that their charges for inspection were high, and also with regard to cooerage and storage.

5. Are the Inspectors in the habit of allowing any thing for any scrapings?—They have never allowed any thing.

6. Is this not the subject of another complaint?—It is.

7. Do you think that there is a general complaint of the manufacturers against the present rates?—I think there is.

8. Are the provisions of the Law now in force sufficient?—It is my opinion that they are inadequate.

9. Would you suggest any improvements in the Law now existing?—I recommend regulating the strength of the Ashes by law, providing it to be ascertained by chemical analysis.

10. Do you think that Merchants ought to have any control over the inspection of Ashes?—I think not.

11. For what reason?—The inspection of Ashes is, firstly, beneficial to the manufacturer; secondly, to the consumer; if these two objects be fairly obtained, the interest of the Merchant in this trade is fully secured.

12. You are therefore of opinion that Merchants cannot have the same interest in the rates of inspection as the manufacturer and consumer?—They have not the same interest, although they have an interest that the inspection should be accurate.

13. Do you think that it requires a vast deal of knowledge to inspect Ashes?—It requires much practical knowledge of the manufacture of the article under the present law. Under the mode I propose to the Committee, it would require a good Chemist who could alone perform the business of inspection more accurately and in less time, and at less expense than could do the present number of Inspectors. It would be necessary however to fix in the law a standard of strength.

14. Are you aware that Coopers can by practice and experience become very conversant with the inspection of Ashes, and are in fact employed at this day in the inspection offices?—I have no doubt but that they can; but I am not aware if they are employed or not.

15. Do you think that by the present law, the manufacturer is sufficiently protected against the arbitrary conduct of the Inspector?—I think not.

16. In what respects?—In fixing the quality of the Ashes, sometimes they are made seconds when they ought to be made first.

17. Has this happened to your knowledge, and how often?—It has happened to my knowledge frequently.

18. Then you have had or heard complaints against the inspection?—Yes. I have not appealed from the opinion of the Inspector in cases where I knew it to be erroneous, because the reference must necessarily be made immediately, and to persons more or less interested in the trade of Ashes.

19. Have you been often in the inspection office in Montreal; at what periods of the year?—I have been in the Montreal inspection office in the winter, in the summer, and in the fall of the year, every year.

20. Did you go there during the pressure of business in the summer and fall?—It is at that season.

21.

9 Mars.

nage; etc. J'ai entendu les premiers se plaindre qu'on demandait beaucoup trop pour l'inspection, pour les Tonneliers et l'emmagasinage.

5. Les Inspecteurs sont-ils dans l'habitude d'allouer quelque chose pour les ratissures?—Ils n'allouent jamais rien pour cela.

6. N'est-ce pas là un autre sujet de plainte?—Oui.

7. Croyez-vous que les faiseurs de Potasse et de Perlasse se plaignent généralement des taux actuels?—Oui, je le crois.

8. Les dispositions de la loi actuellement en force sont-elles suffisantes?—Je suis d'opinion qu'elles ne sont pas suffisantes.

9. Voudriez-vous suggérer quelques améliorations à faire à la loi actuellement en force?—Je recommanderais qu'on réglât par une loi la force des alkalis, en la constatant par un procédé chimique.

10. Croyez-vous que les Marchands devraient avoir quelque contrôle sur l'inspection des alkalis?—Je ne le crois pas.

11. Pour quelle raison?—L'inspection des alkalis est en premier lieu pour l'avantage de celui qui les fait; et en second lieu pour l'avantage du consommateur: si ces deux objets sont atteints, l'intérêt des Marchands qui font ce commerce est pleinement protégé.

12. Vous êtes donc d'opinion que les Marchands ne peuvent pas avoir le même intérêt dans le prix qu'on demande pour l'inspection que les faiseurs de Potasse et les consommateurs?—Ils n'ont pas le même intérêt, quoiqu'ils aient intérêt que l'inspection soit faite avec soin.

13. Croyez-vous qu'il faille un grand fond de connaissances pour inspecter les alkalis?—D'après la loi actuelle il faut beaucoup de connaissances pratiques sur la manière de faire les alkalis. D'après le mode que je propose au Comité, il faudrait un bon Chimiste qui remplirait seul la besogne avec plus de soin, en moins de temps, à moins de frais que ne pourraient le faire tous les Inspecteurs actuels. Il serait nécessaire toutefois de fixer par la loi le degré de force des alkalis.

14. Savez-vous si par la pratique et l'expérience, les Tonneliers peuvent se rendre capables d'inspecter les alkalis, et si de fait ils ne sont pas actuellement employés dans les Bureaux d'inspection?—Je n'ai aucun doute qu'ils puissent se rendre capables d'inspecter; mais j'ignore s'ils sont employés.

15. Croyez-vous que par la loi actuelle le fabricant de Potasse soit suffisamment protégé contre les procédés arbitraires de l'Inspecteur?—Je ne le crois pas.

16. Comment cela?—En fixant la qualité des alkalis, qu'on marque quelquefois de la seconde qualité lorsqu'ils devraient être de la première.

17. Cela est-il arrivé souvent à votre connaissance?—Cela est arrivé fréquemment.

18. Ainsi vous vous êtes plaint vous-même ou vous avez entendu faire des plaintes contre l'Inspecteur?—Oui. Je n'en ai pas appelé de la décision de l'Inspecteur, quand je la croyais erronée, parce que l'appel doit avoir lieu immédiatement, et à des personnes plus ou moins intéressées au commerce des alkalis.

19. Êtes-vous allé souvent dans le Bureau d'inspection à Montréal, et à quelles époques de l'année?—Je suis allé dans le Bureau d'inspection à Montréal, en hiver, en été et en automne.

20. Y êtes-vous allé dans la grande presse des affaires en été et en automne?—Oui.

21.